



SUIS-JE UN CAS CONTACT ?

Santé publique France définit le « **cas contact** » comme « le **contact avec un cas confirmé**, dans les 14 jours avant l'apparition des symptômes ; et ce, **sans mesure de protection efficace** durant toute la durée du contact. »

Selon les situations, les « cas contact » sont définis selon deux niveaux :

- Contact à risque
- Contact à risque négligeable

Sources : Santé publique France, MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Mesure de protection efficace :

- Hygiaphone ou vitre, assurant deux espaces indépendants.
- Masque chirurgical ou FFP2 ou grand public fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 ou masque grand public possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement, porté par le cas **OU** par le contact.
- Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR* cat.2, porté par le cas **ET** le contact.

Les plaques de plexiglas, les masques en tissu « maison » (ne répondant pas aux normes AFNOR) ainsi que les visières en plastique transparent portées seules, **ne sont pas considérés comme des mesures de protection efficaces.**



DES MESURES DE PROTECTION EFFICACES étaient-elles en place durant toute la durée du contact ?

OUI

NON

Vous n'êtes pas cas contact

Vous êtes **contact à risque**
ou **contact à risque négligeable**

CONTACT À RISQUE

Un contact est à risque lorsque celui-ci est effectué sans mesure de protection efficace pour les personnes :

- Ayant partagé le même lieu de vie.
- Ayant eu un contact direct avec un cas, face à face, à moins d'un mètre quelle que soit la durée.
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins.
- Ayant partagé un espace confiné pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou cumulées sur 24h avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

CONTACT À RISQUE NÉGLIGEABLE

- Toutes les autres situations de contact avec un cas probable ou possible.
- Avoir été en contact avec un cas de COVID-19 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), test antigénique ou sérologie **datant de moins de 2 mois.**

Sources : Santé publique France, MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



Pour l'évaluation des contacts à risque dans le milieu scolaire, consulter [le protocole sanitaire de l'Education Nationale.](#)